

DECISION N° 2017-03-057
relative à la composition du comité d'experts spécialisé
"Produits phytopharmaceutiques : substances et préparations chimiques"
de la Direction d'évaluation des produits réglementés

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14 9°, R. 1313-26 et R. 1313-27 ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 22 septembre 2015 et du 28 février 2017 ;

Vu la délibération n° 2015-2.04 du 25 juin 2015 du conseil d'administration relative à l'organisation des comités d'experts spécialisés ;

Vu la décision n° 2015-10-329 du 16 octobre 2015 relative à la composition des comités d'experts spécialisés de la Direction d'évaluation des produits réglementés ;

Vu les décisions n° 2016-04-119 du 12 avril 2016 et n° 2016-09-328 du 5 octobre 2016 relatives à la composition du comité d'experts spécialisé "Produits phytopharmaceutiques : substances et préparations chimiques" de la Direction d'évaluation des produits réglementés ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Afin d'élargir les compétences du comité d'experts spécialisé "Produits phytopharmaceutiques : substances et préparations chimiques" placé auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail dans les domaines de la toxicologie, de l'exposition, de la métrologie des expositions et des résidus et sécurité des aliments, sa composition pour la durée restant à courir du mandat de ce comité d'experts spécialisé est la suivante :

M. Thybaud (Eric), président
M. Gauvrit (Christian), vice-président
M. Berny (Philippe)
Mme Corio-Costet (Marie-France)
M. Cugier (Jean-Pierre)
Mme Frerot (Brigitte)
M. Gallien (Marc)
Mme Grimbuhler (Sonia)
M. Laurent (François)
Mme Mamy (Laure)
M. Millet (Maurice)
M. Mullet (Jean-Ulrich)
M. Nessler (Fabrice)
Mme Stadler (Jeanne)
Mme Venant (Annick)

Article 2 : La directrice de l'évaluation des produits réglementés est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 8 mars 2017

Dr Roger GENET